



SCIC SAS au capital variable Com.TOIT Énergie Citoyenne

Siège social: L'Atrium – 37 avenue de Gramont

03200 VICHY

RCS Cusset 849111 067

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Le Conseil Coopératif, dénommé CC, et le soussigné Alain Descols, Président de la SCIC Com.TOIT Énergie Citoyenne ont, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Durant la première année d'exercice, le CC, constitué de membres bénévoles élus lors de l'assemblée générale constitutive, a engagé de nombreuses démarches visant à atteindre les objectifs fixés dans les statuts de la société notamment :

1. mettre en œuvre les meilleurs moyens de production d'énergie renouvelable à l'échelle locale en vue de faire de l'agglomération vichyssoise un Territoire à Énergie Positive (TEPOS) autonome énergétiquement en 2050,
2. faire que les citoyens, et en particulier les habitants de l'agglomération ainsi que tous les acteurs économiques et politiques locaux, s'approprient la maîtrise de l'énergie qu'ils utilisent dans le cadre d'une production renouvelable et d'une consommation raisonnée.

Le premier projet concret défini en CC vise à installer des centrales solaires sur des bâtiments appartenant à des collectivités territoriales.

Les actions des membres du CC ont consisté à :

1. Rencontrer les élus afin de promouvoir le projet, les inviter compte tenu de leur connaissance de leur territoire à proposer des sites potentiellement porteurs et les inciter à entrer au capital de la société. On peut citer : Vichy Communauté (Principal soutien du projet), Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier, Nizerolles, Saint-Pont, Le Mayet-de-Montagne, Hauterive, Saint-Yorre, Busset, Le Vernet, ...
2. Visiter des sites identifiés comme potentiellement porteurs afin d'obtenir les premiers éléments techniques (structures, accès, raccordement, ...)
3. Établir des premières estimations de productibilité des sites identifiés, et étudier les raccordements au réseau électrique,
4. Rencontrer les installateurs de la centrale solaire au sol de Hauterive
5. Participer à des échanges avec Combrailles Durables, société ayant depuis plusieurs années une démarche identique à celle de Com.-TOIT Energie Citoyenne, et avec Coopawat dans le cadre de leur mission d'aide à l'émergence et accompagnement des coopératives citoyennes de production d'énergie.
6. Organiser des visites de sites avec des bureaux d'études structure
7. Démarcher les fournisseurs et installateurs locaux de panneaux photovoltaïques,
8. Travailler avec Énergie Partagée (<https://energie-partagee.org/nous-connaître/notre-action/>), association tournée vers l'émergence et le développement de projets de production d'énergie renouvelable portés et maîtrisés par les citoyens et les territoires

SCIC COM TOIT - RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020

9. Travailler avec le Conseil Régional en vue de l'obtention de subventions et de financements pour notre projet. (Obtention de l'équivalent de 15 000 € de frais d'étude structures)
10. Mettre en place un protocole de contrôle des dépenses et comptes.
11. Se réunir à minima une fois par mois afin d'organiser vie et démarches de la SCIC
12. Préparation de notre première AG.

Durant ce premier exercice clos le 31 mars 2020 la société a donc essentiellement poursuivi son développement par un conséquent travail de terrain et de démarches administratives. Elle n'a donc pu réaliser aucune installation de centrale solaire.

Le chiffre d'affaire est donc nul.

Les frais de fonctionnement en l'absence de salariat ont donc été réduits au strict minimum.

Il faut noter que l'avancement des dossiers sur les sites retenus est interdépendant des décisions des collectivités, propriétaires des bâtiments concernés et est soumis à de nombreuses démarches administratives réglementaires (Délibérations, appels à manifestation d'intérêt, décisions,...).

La période électorale et la crise sanitaire liée au COVID19 ont par ailleurs entraîné un rallongement certain dans les démarches et prises de décisions.

Il convient de relever que pendant cette première période qui a démarré à la création de la société, le sociétariat a fortement augmenté.

ÉVOLUTION DU SOCIÉTARIAT :

Depuis l'AG constitutive créée le 19/03/2019 avec 23 sociétaires fondateurs pour un capital de 3750 €, au 31 mars 2020, date de clôture de ce premier exercice, nous avons enregistré 38 nouvelles souscriptions dont 1 société, 3 collectivités et 2 associations, et 7 re souscriptions ce qui porte le total des associés à 58. Tous avaient libéré leur souscription. Le total des souscriptions s'élève quant à lui à : 16 600 euro au 31/03/2020

Souscriptions de parts sociales au 31/03/2020				catégorie d'actionnaires		
	nombre	Nombres de parts sociales	Pour un montant de	Catégorie 1: Salariés et producteurs	Catégorie 2: Bénéficiaires	Catégorie 3: Personnes Morales
Particuliers	52	294	14 700 €	9	43	
Associations	2	14	700 €			2
Collectivités	3	22	1100 €			3
Société(s)	1	2	100 €			1
	58	332	16 600 €	9	43	6

Depuis le 31/03/2020, nous avons 9 nouveaux sociétaires. À ce jour la SCIC comprend 67 sociétaires répartis selon le tableau ci-dessous.

Le montant des souscriptions atteint au 28/08/2020 **22 950 €** réparti comme ci-dessous :

SCIC COM TOIT- RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020

Souscriptions de parts sociales au 10/08/2020				catégorie d'actionnaires		
	nombre	Nombres de parts sociales	Pour un montant de	Catégorie 1: Salariés et producteurs	Catégorie 2: Bénéficiaires	Catégorie 3: Personnes Morales
Particuliers	59	407	20 350 €	9	50	
Associations	2	14	700 €			2
Collectivités	5	36	1 800 €			5
Société(s)	1	2	100 €			1
	67	459	22 950 €	9	50	8

Conformément aux statuts, (Titre III art.2) et (Titre V Art.1 point 1.2.) l'agrément des nouveaux sociétaires a été validé lors des réunions du Conseil Coopératif et acté dans nos PV de réunion. Tous avaient libéré leur souscription.

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux sociétaires.

EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTATS :

Les opérations comptables ont été confiées à la société IMPLID et attestées par leur expert-comptable.
Pour notre premier exercice, arrêté au 31 mars 2020, voici l'exposé des comptes :

COMPTE DE RÉSULTAT

Sur cet exercice, notre chiffre d'affaire est nul.

Les dépenses sont réparties comme suit :

Frais d'établissement et de création	113 €
Annonces et insertions	589 €
Fournitures administratives	29 €
Services bancaires et assimilés :	115 €

Le résultat d'exploitation est donc en perte de **845 €**

BILAN au 31/03/2020

Crédit de TVA : 134 €
Disponibilités : 15 621 €

TOTAL ACTIF : 15 755 €.

Capital : 16 600 €
Résultat en perte : (845 €)

TOTAL PASSIF : 15 755 €.

Les documents comptables détaillés vous ont été communiqués avec la convocation à l'AG.

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Il est fait proposition du report à nouveau du résultat de l'exercice.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

Installations en cours d'étude ou en prévision :

- Pôle Enfance (Bellerive sur Allier /Vichy Co) ...36 Kwc (cot, productible, étude structure et devis)
- Salle Pierre Coulon (Bellerive sur Allier /Vichy Co) ...100 Kwc (cot, productible, étude structure)
- Cuisine centrale (Cusset) ...36 Kwc AMI en cours, productible, étude structure)
- Marché de Vichy (Vichy) 100 a 250 Kwc (cot, productible, étude structure a affiner)
- Stade Jean Moulin (Cusset) 2X36 Kwc (AMI en cours, productible)
- école G Méchin (Vichy) 36 Kwc (cot, productible)

A noter que sur les 23 toitures présélectionnées à l'origine, 8 sont d'actualité : les 6 citées ci-dessus et deux installations au Mayet de Montagne

12 ont été éliminées en raison d'une rentabilité incertaine du a des surcoûts de pose ou des loyers trop élevés ou en l'absence de retour des mairies concernées; ou de coûts de raccordement trop élevés et 3 ont été éliminées pour des raisons de structure.

Pour ce qui est de l'avenir :

Notre développement dépendra du capital social que nous lèverons. En effet, il nous faut au moins 10% de fonds propres par centrale pour être viable auprès des banques. Nous pourrions bénéficier auprès de la région Auvergne d'une subvention d'environ 20% de l'investissement matériel avec la pose correspondante plafonnées à 200 000 €. Le complément de financement de l'ordre de 70% est assuré par emprunt bancaire.

Nous pensons raisonnablement que dès les premières installations réalisées notre visibilité sera accrue. De nouveaux souscripteurs intéressés par notre démarche devraient nous rejoindre.

Le CC va continuer son action en ce sens lors du prochain exercice.

Événements survenus depuis la clôture de l'exercice :

Études de structures

Réception et étude des premiers devis.

Prise de contact avec les banques.

Préparation des COT définitives pour les toitures.

Actions pour l'exercice en cours. :

Le C.C. souhaite l'aval des associés sur les points suivants :

- Trouver d'autres associés pour augmenter notre capital et les fédérer sur nos projets.
- Se focaliser sur les centrales en bon avancement de dossier, afin de lancer la production dans les meilleurs délais.
- Définir un plan d'action en fonction de la trésorerie disponible après lancement des premières installations pour les toitures exploitables que nous avons en réserve.
- Envisager la possibilité de s'orienter sur des centrales au sol en ombrière tant auprès des collectivités locales de l'agglomération que des sociétés privées. Cela permettrait d'éviter de financer des études de structure à perte.

- S'associer aux projets de construction afin que les bâtiments puissent être compatibles avec des installations photo-voltaïques.

CONVENTION REGLEMENTEES :

Il n'y pas à ce jour de conventions réglementées.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité en recherche et développement.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL COOPERATIF

Notre gouvernance n'a pas évolué et reste conforme aux statuts. Nous n'avons constaté aucune démission parmi les membres du CC.

Membres du CC au 19/09/2020 : Alain Descols, Julien Petit, Didier Quemeret, Jean-Hugues Roy, Loïc Morvan, Laure Schwartzmann, Frédéric Panne, Arlette Maussang, Michèle Guillaumin.

Les membres du C.C. sont élus pour trois ans renouvelable par 1/3 conformément à nos statuts (Titre V art. 1 point 1.3.), il a été procédé au renouvellement de 3 membres du C.C. tirés au sort ou démissionnaires.

Lors du CC du 28/08/2020, le tirage au sort a désigné : Frédéric Panne, Arlette Maussang et Didier Quemeret

Lors de notre AG il sera nécessaire d'élire au moins un conseiller coopératif, pour respecter nos statuts avec 7 membres minimum et au plus 6 nouveaux conseillers coopératifs, pour respecter nos statuts avec 12 membres maximum.

Les candidats pourront se déclarer lors de l'AG ou postuler par retour de courrier à la convocation de notre AG. Les conseillers coopératifs seront élus à bulletin secret et à la majorité des suffrages suivant nos statuts.

Fait à Vichy le 31 août 2020

Le Président, Alain Descols

Signature
